

MAIRIE
DE
POUXEUX



A 20 heures 00

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	18
Absents	1
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 27 janvier 2021 s'est réuni le **jeudi 04 février 2021 à 20h00**, à la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THOMAS, Maire.

M. Philippe RESCH a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. THOMAS Jean-Louis, Maire	X			
2. M. HUREL Jacques, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme GREMILLET Edith, 2 ^{ème} Adjointe	X			
4. M. HUMILIERE Pascal, 3 ^{ème} Adjoint	X			
5. Mme AIME Elodie, 4 ^{ème} Adjointe	X			
6. M. MARCHAL Jean-Pierre, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. M. HENRY Denis, Conseiller Municipal	X			
8. M. RESCH Philippe, Conseiller Municipal	X			
9. Mme LOUIS Evelyne, Conseillère Municipale	X			
10. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	X			
11. M. PIERREL Christophe, Conseiller Municipal	X			
12. Mme HOCQUAUX Véronique, Conseillère Municipale	X			
13. Mme VIVIER Aude, Conseillère Municipale	X			
14. Mme KOHLER Elise, Conseillère Municipale	X			
15. Mme PERROTEY Sylvia, Conseillère Municipale		X	P. HUMILIERE	
16. M. BICHOTTE Paulin, Conseiller Municipal	X			
17 M. Mme CHARMY Florence, Conseillère Municipale	X			
19. M. GUILLEMINOT Christophe, Conseiller Municipal	X			
19. Mme MARTIN Nadège, Conseillère Municipale	X			

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2021/001 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation de Conseil Municipal du 3 décembre 2020

N° 2021/002 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2021/003 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des
Communes – 09-01
Adoption du rapport d'activité du SDEV

- N° 2021/004 Finances locales – Subventions – 07-05
Enfouissement des réseaux Rue du Saut du Broc et Rue de Bazimpré
- N° 2021/005 Commande publique – Marchés Publics – 01-01
Passation de marchés
- N° 2021/006 Fonction Publique – Personnels titulaires – 04 – 01
Modification d'un poste d'agent technique territorial
- N° 2021/007 Domaines de compétences par thème – Enseignement – 08-01
Opposition à la fermeture d'une classe
- N° 2021/008 Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants – 05-03
Commissions municipales - Modification des représentants du Conseil Municipal
- N° 2021/009 Commande publique – Autres contrats – 01-04
Programme ONF 2021
Travaux en forêt communale
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Coupes à marteler en 2021
- N° 2021/010 Personnels titulaires et stagiaires de F.P.T – Autres actes 04.01
Remplacements des ATSEM
- N° 2021/011 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Budget Principal
Ouverture de crédits avant le vote du budget
- N° 2021/012 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01
Adhésion d'autres collectivités au SMIC
- N° 2021/013 Finances locales – Subventions – 07-05
Demande de subvention DETR 2021 : Vidéoprotection LAPI
- N° 2021/014 Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions à une association
- N° 2021/015 Fonction Publique – Personnels contractuels – 04-02
Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité
- N° 2021/016 Commande publique – Autres contrats – 01-01
Convention VNF

Délibération n° 2021/001
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 3 décembre 2020

Monsieur Jean-François BLUNTZER rappelle son opposition à l'installation de caméras de vidéoprotection au cimetière.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020.

Délibération n° 2021/002**Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04****Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire

a) A signé les marchés suivants :

Convention 2021 « accueil ados » : Peg'Anim 4 383.00€ TTC
 Mise en compatibilité du PLU : Eolis 2 640,00€ HT 3 168€ TTC

b) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
DANY Claude - GAUTHIER Isabelle		1190 RUE HAUTE	X		AN 55 - AN 60	2020/20
MOULIN	ROGER	889 RUE HAUTE	X		AN 312	2020/21
Consorts AURY		231 RUE HAUTE	X		AM 141	2021/01

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2021/003**Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des Communes – 09-01****Adoption du rapport d'activité du SDEV 2019**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du SDEV 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le rapport d'activité

Délibération n° 2021/004**Finances locales – Subventions– 07-05****Enfouissement des réseaux Rue du Saut du Broc et Rue de Bazimpré**

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Enfouissement des réseaux Rue du Saut du Broc et Rue de Bazimpré

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 77 262,54 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles d'être financés par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges au titre du Programme Environnement et Cadre de vie.

La participation de la commune s'élève à 24,00 % du montant HT des travaux, plafonné à 90 000,00 € HT de travaux puis 48,00 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 Juin 2018.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux :

- d'enfouissement du réseau France TELECOM,
- d'enfouissement du réseau d'éclairage public,
- de réfection de chaussée,
- de réfection et création des trottoirs,
- d'assainissement ou d'eau potable,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 77 262,54 € HT.

AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention.

S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme de 18 543,01 €, représentant 24,00 % du montant des travaux HT, plafonné à 90 000,00 € HT de travaux puis 48,00 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant.

SOLLICITE l'engagement des travaux avant la notification de la subvention et s'engage alors à verser le montant de sa participation, équivalente à 48,00 % du montant HT du projet en cas de non-attribution de la subvention, soit 37 086,02 €.

Délibération n° 2021/005

Commande publique – Marchés publics – 01-01

Passation de marchés

a) Logiciels métiers

Monsieur le Maire rappelle que le contrat avec l'entreprise Berger-Levrault prend fin au 30/04/2021. Trois entreprises ont été consultées :

	1ère année	2ème année	3ème année	TOTAL	
Segilog-Berger Levrault	5 820,00	5 820,00	5 820,00	17 460,00	
COSOLUCE	7 742,07	3 836,07	3 836,07	15 414,21	+ 3mois offerts
AFI	Pas de proposition				

Hébergement en ligne :

Cosoluce : 200€ Ht de mise en service puis 241.03€ Ht/an

b) Marché voirie

Marché à bon de commande de 3 ans, avec le cabinet Demange suite à un diagnostic complet de la voirie communale en 2020.

Phase 1 : Avant-projet : Rémunération forfaitaire de 990€ HT

Phase 2 : Projet- Assistance contrat de travaux – Visa des documents Travaux – Direction de l'exécution des travaux – Assistance aux opérations de Réception

Rémunération forfaitaire de 4 % pour des travaux compris entre 0 et 50 000€ HT

Rémunération forfaitaire de 3.5 % pour des travaux compris entre 50 000 et 100 000€ HT

Rémunération forfaitaire de 3 % pour des travaux supérieurs à 100 000 HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

RETIENT l'entreprise Cosolur pour les logiciels métiers pour un contrat de 3 ans et le Cabinet Demange pour un marché de voirie à bon de commande de 3 ans.

AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants

Délibération n° 2021/006
Fonction Publique – Personnels titulaires – 04-01
Modification d'un poste d'adjoint technique
Modification du tableau des emplois permanents

Vu les effectifs au périscolaire le matin,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE

- de modifier un poste d'agent technique territorial à temps incomplet (8,75H) en poste d'agent technique territorial à temps incomplet (9,25H) à compter du 1er février 2021

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe,

AUTORISE le Maire à signer les arrêtés correspondants

Délibération n° 2021/007
Domaines de compétences par thème – Enseignement – 08-01
Opposition à la fermeture d'une classe

Vu la menace de retrait d'un poste d'enseignant qui pèse sur l'école maternelle,

Monsieur le maire rappelle les intérêts de conserver ce poste :

- La baisse des effectifs constatée sur une année ne reflète absolument pas une tendance durable, les naissances sur la commune passent de 8 (votre année de référence pour la rentrée prochaine) en 2016 à 20 dès 2017 puis 17 en 2018, 14 en 2019 et 18 en 2020. Cet argument déterminant doit être pris en considération.
- La situation sanitaire actuelle qui a prévalu au maintien des classes et des effectifs d'enseignants en 2020 n'a absolument pas évolué à ce jour et ne peut pas être envisagée comme redevenue normale dans quelques mois. Il convient de maintenir le statu-quo au minimum sur ce point.
- La commune dans sa dynamique permanente de favoriser l'école, s'est dotée au 04 janvier 2021 d'un accueil périscolaire neuf, cet effort budgétaire très important doit également être pris en compte.
- Un projet de construction d'une dizaine de pavillons avec le concours d'un bailleur social devrait voir sa concrétisation dès cette année. Bien qu'aucune donnée ne soit évidemment accessible en ce début d'exercice, il est hautement probable que les primo-accédants amèneront 1 ou 2 enfants supplémentaires à l'école.
- Il est à noter également la présence d'un enfant « particulier » qui nécessite une surveillance permanente et qui mériterait un accompagnement constant. Les services de l'inspection académique ont été avisés de cette situation.
- Le RPI de Pouxoux-Jarménil a déjà perdu une classe et son établissement de Jarménil

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

S'OPPOSE à la fermeture d'une classe en maternelle à la rentrée scolaire 2021/2022

Délibération n° 2021/008**Institutions et Vie Politique – Désignation des représentants – 05-03****Commissions municipales - détermination du nombre de membres - élection des représentants du Conseil Municipal**

Suite à une démission du conseil municipal, il convient de nommer de nouveaux délégués,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DESIGNE les délégués des différentes commissions municipales sous la Présidence de Monsieur THOMAS Jean-Louis, Maire.

Commissions	Délégués
Finances – Budget Vice-Président : Jacques HUREL	Evelyne LOUIS – Christophe PIERREL – Philippe RESCH – Pascal HUMILIERE – Véronique HOCQUAUX – Paulin BICHOTTE
Voirie-Réseaux – Eau Vice-Président : Pascal HUMILIERE	Philippe RESCH – Edith GREMILLET – Christophe PIERREL – Jean-Pierre MARCHAL – Véronique HOCQUAUX – Christophe GUILLEMINOT
Ecoles-Vie scolaire - Associations - Personnes âgées Vice-Président : Edith GREMILLET	Aude VIVIER – Elise KOHLER – Christophe PIERREL – Jacques HUREL – Philippe RESCH – Nadège MARTIN
Cadre de vie – Environnement – Sécurité – Urbanisme – PLU – Bâtiments communaux Vice-Président : Pascal HUMILIERE	Denis HENRY – Christophe PIERREL – Elise KOHLER – Evelyne LOUIS – Edith GREMILLET – Florence CHARMY
Communication – Culture – Festivités – Site internet Mairie Vice-Président : Elodie AIME	Jacques HUREL – Edith GREMILLET – Aude VIVIER – Elise KOHLER – Denis HENRY – Véronique HOCQUAUX
Jeunesse – Sports Vice-Président : Aude VIVIER	Sylvia PERROTEY – Christophe PIERREL – Jean-Pierre MARCHAL – Denis HENRY – Jacques HUREL – Edith GREMILLET
Ressources humaines – Recrutement Vice-Président : Jacques HUREL	Edith GREMILLET – Christophe PIERREL – Aude VIVIER – Sylvia PERROTEY – Jean-Pierre MARCHAL – Evelyne LOUIS
Forêt – Chemins – pêche Vice-Président : Jean-Pierre MARCHAL	Jean-François BLUNTZER – Philippe RESCH – Denis HENRY – Evelyne LOUIS – Véronique HOCQUAUX – Christophe GUILLEMINOT
Saut du Broc (route et site) Vice-Président : Pascal HUMILIERE	Sylvia PERROTEY – Jean-Pierre MARCHAL – Jacques HUREL – Denis HENRY – Edith GREMILLET – Christophe GUILLEMINOT

Délibération n° 2021/009**Commande publique – Autres contrats – 01-04****Programme ONF 2021****Travaux en forêt communale****Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05****Coupes à marteler en 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre MARCHAL, 5^{ème} Adjoint.

Le programme d'action en forêt communale pour 2021 a été élaboré par les services de l'ONF. Ce programme relève du régime forestier et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier.

C'est un document distinct des devis de l'ONF qui relève de l'activité de l'ONF en tant que prestataire de travaux et de services.

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2021 et l'état des coupes en forêt communale,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE l'inscription de 95 520,00 € HT au Budget Primitif 2021 réparti en :

- Fonctionnement 87 580,00 € HT
- Investissement : 7 940,00 € HT

RETOURNE le document à l'ONF avec les modifications décidées

DEMANDE à l'ONF de présenter une convention de maîtrise d'œuvre et un devis pour les travaux retenus

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au Budget

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes à marteler telles qu'elles ont été définies dans son tableau.

Délibération n° 2021/010

Personnels titulaires et stagiaires de F.P.T – Autres actes 04.01

Remplacements des ATSEM

Suite à la demande de la Directrice de l'école maternelle concernant les remplacements des ATSEM,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

RAPPELLE que dans un souci de continuité du service public, l'ATSEM doit signaler au plus tôt son absence à son supérieur hiérarchique et au directeur de l'école. L'agent précise, dans la journée, la durée de son arrêt maladie et transmet son arrêt de travail dans les 48 heures aux Ressources Humaines

PRECISE que dans la mesure du possible, le remplacement d'un ATSEM (formation, maladie, congé exceptionnel...) sera effectué dès lors que du personnel en interne est disponible et maximum dans un délai de 3 jours

PRECISE que pendant cette période d'absence, le directeur de l'école et l'équipe enseignante organiseront le travail des ATSEM selon leurs priorités (exemple : priorité aux classes de petites sections ou selon les activités). Le directeur devra veiller à répartir équitablement les tâches des ATSEM

Délibération n° 2021/011

Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01

Budget Principal

Ouverture de crédits avant le vote du budget

Monsieur le Maire explique que les cautions des logements communaux sont sur la section investissement, il convient de délibérer suite à un départ de locataire.

Monsieur le Maire explique le décalage trimestriel sur le prêt du crédit mutuel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires anticipés suivants pour paiement des créances avant l'élaboration du Budget Primitif 2021, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

BUDGET PRINCIPAL

Article	Objet	Montant TTC
1641	Remboursement emprunts	3 859,98 €
165	Cautions	410,00 €
OP219	Accueil périscolaire	2 694.40 €

DIT que ces crédits budgétaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Délibération n° 2021/012

Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01

Adhésion d'autres collectivités au SMIC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges, invitant le celui-ci à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par différentes collectivités :

La commune de VILLOUXEL (canton de Neufchâteau), le Syndicat Intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt), le Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompierre), le Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes), le Syndicat de la station d'épuration du Thillot ainsi que le Syndicat des sources de Stéaumont (canton de Bruyères) ont demandé leur adhésion au SMIC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'adhésion des collectivités précitées.

Délibération n° 2021/013

Finances locales – Subventions – 07-05

Demande de subvention DETR 2021 : Vidéoprotection LAPI

Monsieur le Maire rappelle le projet de vidéoprotection départemental dit "LAPI 88", piloté par le Secrétariat Général de la Préfecture en lien avec le groupement de gendarmerie départemental des Vosges.

Pour rappel, le but de ce projet est de lutter plus efficacement contre la délinquance et plus particulièrement la délinquance itinérante (cambriolages, délinquance organisée, trafics de stupéfiants...). Il consiste à coupler des caméras de vidéoprotection équipées de la technologie "lecture de plaques d'immatriculation" implantées sur les axes routiers stratégiques du département avec les fichiers informatisés de la gendarmerie. Ainsi, lorsqu'un véhicule volé ou signalé passera devant une de ses caméras, une alerte sera instantanément relayée au Centre opérationnel de la gendarmerie indiquant le lieu exact de passage du véhicule en question et une photo de ce dernier.

Par un maillage territorial adapté et suffisant, la finalité de ce dispositif est donc de permettre une meilleure réactivité opérationnelle de la gendarmerie sur nos communes et le territoire départemental (contrôles des véhicules volés/signalés et de leurs occupants / prévention des cambriolages / aide aux enquêtes...).

Après étude technique, il apparaît que :

- les caméras équipées de la technologies nécessaires installées récemment peuvent être compatibles avec le futur système,
- les caméras rattachées au dispositif départemental pourront également être utilisées dans le cadre du fonctionnement habituel des installations de vidéoprotection communales (capteurs comprenant deux voies, l'une réservé au système LAPI départemental, l'autre pour le système de vidéoprotection communal)

Ce dossier est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation pour les Territoires Ruraux pour « travaux d'implantation de système de vidéoprotection : installation caméras sur voies/bâtiments publics

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SOLLICITE la subvention suivante :

- 60% du montant HT au titre de la DETR

DIT que la Commune autofinancera le solde

S'ENGAGE à financer en totalité cette opération pour le cas où les subventions ne seraient pas accordées

Délibération n° 2021/014
Finances locales – Subventions – 07-05
Subventions à une association

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques HUREL, 1er Adjoint, qui présente la possibilité donnée aux communes de parrainer une tombe au cimetière américain du Quéquement de Dinozé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ALLOUE à l'association US Memory Grand Est France la somme de 50,00€

Délibération n° 2021/015
Fonction Publique – Personnels contractuels – 04-02
Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Compte tenu des besoins au service périscolaire, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 18 janvier 2021,

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 1er mars 2021, d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois renouvelable.

Cet agent assurera des fonctions d'animation à temps incomplet.

Il devra justifier des diplômes nécessaires à ses fonctions.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1 du grade de recrutement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE d'adopter la proposition du Maire et de créer un poste d'adjoint d'animation à temps incomplet pour accroissement temporaire d'activité

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération n° 2021/016

Commande publique – Autres contrats – 01-01

Convention VNF

Vu le projet ainsi que les annexes de convention avec la VNF,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial pour la mise en œuvre et la gestion du chemin au lieu-dit « le Rein Bru »

Transmis en Préfecture le 10-02-2021

Affiché le 11-02-2021